

## URBANISME

## GROS PLAN SUR VOTRE PADD

## LE MOT DE L'ÉLU

L'élaboration de votre PLUi valant SCoT poursuit son chemin. Après la phase de diagnostic du territoire achevée l'année dernière, la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs a adopté en juillet son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce document est très important puisqu'il formalise, à partir des enjeux identifiés lors de la phase de diagnostic, les choix, objectifs et orientations stratégiques d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs pour les 12 années à venir. Le PADD est en quelque sorte le projet politique du territoire. Cet article se présente comme une synthèse des choix réalisés.

Albert Groperrin, Président

La Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs a un positionnement géographique très favorable. C'est un territoire rural qui bénéficie de multiples atouts aussi bien externes qu'internes. Il en résulte de fortes dynamiques. Pour y répondre, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) propose cinq ambitions, dont le principal objectif est de mieux maîtriser ces évolutions rapides.

### Ambition 1 : pour une réponse raisonnable à la pression démographique

Faire de la CCPHD un territoire accueillant pour de nouveaux habitants, avec des services développés, mais qui maîtrise sa croissance

- Les élus ont choisi de mettre en œuvre le scénario qui **poursuit la croissance démographique actuelle et ont souhaité que le développement soit équitablement réparti sur le territoire, pour qu'il profite à toutes les communes, y compris aux plus petites.**



- Ils sont très sensibles à ne pas gaspiller l'espace rural et en particulier agricole, c'est pourquoi **les densités proposées** (c'est-à-dire le nombre de logements par hectare) **seront plus fortes qu'aujourd'hui** (ce que la loi prescrit). Sur la durée du PLUi (soit environ 12 ans), ce sont près de 100 ha de terres agricoles qui seront ainsi "économisés".

- Le PADD prévoit également les besoins en équipements publics, l'adaptation des services à la personne, ainsi que le renforcement de la structure commerciale du territoire, pour les besoins des habitants du territoire, mais aussi pour que l'accueil des nouveaux arrivants soit de bonne qualité.

### Ambition 2 : pour une qualité de l'urbanisme

Faire de la CCPHD un territoire qui accueille ses habitants dans des villes et des villages de qualité, respectueux des patrimoines



- **Les élus se sont montrés très attentifs au respect du patrimoine bâti, riche et original, de la CCPHD.** C'est pourquoi le PADD : préserve la structure historique des villes et des villages et en particulier celle des rues patrimoniales,

protège les vergers et jardins à l'intérieur des villages autour des fermes comtoises, ainsi que les vergers de ceinture autour des villages, encourage à réhabiliter les très nombreuses vieilles fermes du territoire dans le respect du patrimoine et à les valoriser en y aménageant plusieurs appartements par exemple, cherche à recréer ou renforcer des espaces publics qui favorisent la vie sociale et les rencontres entre générations,...

• **Le deuxième objectif poursuivi par les élus dans cette seconde ambition a été de développer les nouveaux quartiers du territoire de façon qualitative, pour qu'il y fasse « bon vivre ».**

Le PADD propose quelques règles à suivre : créer des rues qui soient connectées les unes aux autres (pas d'impasses), sur le modèle des rues anciennes des villages, placer et aligner les maisons à l'avant des parcelles pour que la rue soit mieux ordonnée et que personne ne gêne son voisin, créer des voiries rurales, avec des bandes roulantes étroites et des bandes enherbées de chaque côté, où la voiture n'est pas prédominante, aménager des espaces publics sobres, avec un traitement simple et adapté aux paysages du territoire, peu coûteux à aménager et faciles à entretenir, prévoir et privilégier les modes de déplacements doux (piétons, cycles),...

• **Ils ont également souhaité que le PLUi aide à créer de véritables centres dans les villes et bourgs du territoire.**

### Ambition 3 : pour un vif développement économique local

**Faire de la CCPHD un territoire qui valorise ses bons atouts économiques (agricoles, industriels, touristiques et de services)**

• Les élus ont souhaité : **continuer à appuyer une dynamique agricole très positive**, basée sur une filière auto régulée, celle du Comté, **appuyer le développement de la filière bois**, au bénéfice de l'économie locale et d'une certaine autonomie énergétique du territoire, **conforter l'accueil économique des zones d'activités** avec des extensions raisonnables en consommation de terrain, et mieux valoriser le potentiel touristique du territoire.

### Ambition 4 : pour un bon « ménagement » du territoire

**Faire de la CCPHD un territoire avec des villes, des bourgs et villages ayant chacun leur part du travail, avec une stratégie de transport et de circulation cohérente et durable**

• **Les élus ont choisi de développer les communes de façon différenciée en fonction de leur vocation et de leur position dans l'armature urbaine**, pour que chaque commune joue son rôle et ait sa place dans le développement du territoire (des densités de logements plus fortes, davantage d'espaces économiques et d'équipements dans les plus grandes

communes ; des densités de logements plus faibles et une préservation forte du patrimoine villageois (dans les plus petites communes par exemple).

• Mais ils ont aussi souhaité : **favoriser les transports doux**, pour contrecarrer des pratiques trop axées sur la voiture, tout en consolidant le réseau routier, indispensable en milieu rural, encourager la mobilisation du potentiel énergétique du territoire, adapter la capacité des réseaux d'eau et d'assainissement aux projets de développement.



### Ambition 5 : pour des milieux et des paysages agraires bien gérés

**Faire des Portes du Haut-Doubs un territoire qui préserve et restaure ses belles qualités naturelles, paysagères et patrimoniales**

• **Les élus souhaitent inciter à gérer qualitativement les paysages agraires, en favorisant une occupation agricole qui respecte les terroirs, qui préserve les paysages et qui enrichit la biodiversité.**

- De plus le PLUi :
- Préserve les milieux naturels et garantit les continuités écologiques,
- Préserve les paysages identitaires ainsi que la qualité esthétique du territoire,
- Préserve les ressources en eau,
- Protège la population des risques naturels et technologiques, ainsi que des nuisances de toute nature.



Pour plus d'informations, le PADD ainsi que des documents annexes sont disponibles sur notre site internet : [www.portes-haut-doubs.com](http://www.portes-haut-doubs.com)  
N'hésitez pas à aller les consulter !

